

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées ARCH-FAM-2021-0-0815](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Louis Boucher, 3 août \[1843\]](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Boucher, 3 août [1843]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Boucher, Louis \(1809-\)](#) est destinataire de cette lettre

[Lhermitte](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamiliestère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[3 août 1843](#)

Lieu de rédactionEsquéhéries (Aisne)

Destinataire[Boucher, Louis \(1809-\)](#)

Lieu de destinationSaint-Quentin (Aisne)

Description

RésuméCommande de lithographies représentant des appareils de la manufacture Godin-Lemaire : Godin demande d'ajouter aux lithographies un texte relatif aux conditions de vente de la manufacture Godin-Lemaire.

NotesLe brouillon occupe la partie inférieure du folio 11r.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Estampe](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées[Lhermitte \[monsieur\]](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomBoucher, Louis (1809-)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

BiographieImprimeur lithographe né en 1809 à Mons-en-Laonnois (Aisne), actif en France de 1837 à 1860, d'abord à Saint-Quentin (Aisne), puis à Paris à partir de 1845.

NomLhermitte

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

BiographieAmi de Godin résidant à Esquéhéries (Aisne) dans les années 1840. Les deux hommes font ensemble leurs premiers pas dans le mouvement fouriériste en 1842-1843.

Informations sur le document source

CoteARCH-FAM-2021-0-0815

Collation1 p. (11r)

Nature du documentBrouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservationFamilstère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

29 juillet

M. Boucher

Je vous ai fait remettre par M. Perrotte en deux exemplaires
y compris pour vous restera la reconnaissance qui vous a été faite
D. par un acte que la lithographie vous a exactement les Russes
sous les angles et le point de vue que j'ai vu personnellement ce qui
ne soit rien changé dans la position respective des traits et des lettres
certaines copies sur la pierre en sens inverses afin de voir sur les dessins ou
soient vers de droite à gauche ou bien de l'écrit de gauche à droite
imprimant qui a eu lieu dans les premières lithographies que vous
m'avez faites

Je pense que vous serez à même d'approuver dans votre travail
la disposition qui sera la plus convenable de donner au contenu de
la feuille par ~~vous~~ engage à la faire comme pour vous même
il me sera indifférent que tout soit contenu que lavis et les renseignements
soient sur un seul côté si le cadre le permet et je vous prie de faire connaître
de faire en cela diligence pour éviter des frais inutiles

Je vous enverrai samedi prochain deux exemplaires de grand service de vous
en remettant à mon endossement et si vous pouviez vous passer de mes
dessins je vous serai obligé de lui remettre
agréé M. vos dévoués cordiaux

Monsieur Boucher 3 août

Je vous envoie M. Marquet et je vous prie de lui
annoncer par votre lettre précédente et vous en prie de lui dire
devenir agiter à mes lithographies mes connaissances de sorte
si ce n'est encore temps pressé par le départ de M. Perrotte
est ce qui m'a fait oublier ces choses importantes au monde
qui auraient dû prendre place sous le lavis. Si le plan ne marque
je ne puis que faire un acte que vous plaira le plus convenablement
possible

soit à condition
pris à bureau et payable comptant sous escompte de 4 %
ou à 3 mois

indépendamment de cette condition qui reste applicable
à toutes mes éditions celles faites à partir du 1^{er} mars
de chaque année sont payables de 10 % par trimestre par
mois à compter jusqu'au 1^{er} y compris